

Département VOSGES
Arrondissement EPINAL
Canton EPINAL 1

Extrait du registre des délibérations du CONSEIL MUNICIPAL
de la Ville de **ARCHES**

En exercice : 17
Présents : 12
Votants : 14

L'an deux mille vingt-trois le premier juin à vingt heures trente, le CONSEIL MUNICIPAL s'est réuni à la Mairie de ARCHES Vosges en séance ordinaire, légalement convoqué sous la présidence de David PERRIN Maire.

Etaient présents formant la majorité des Membres en exercice :

M. PERRIN David, Maire
M. THIRIAT Jean-Claude, 1° Adjoint – RACINE Jean, 2° Adjoint – DIEUDONNE Claude, 3° Adjoint – CLAUDE Frédéric, 4° Adjoint – Mme LAMBERT-SCHAL Marie-Elodie, 5° Adjoint
Mmes et Mrs GEROME Nadine, CASCALES Anne, FREY Sidonie, ROUX-MARCHAND Thomas, GEORGES Matthieu, LECOANET Martial Conseillers Municipaux.

Excusées donnant pouvoir : Mme REMY Catherine à M. PERRIN David, M. BARGEOT Fabrice à M. THIRIAT Jean-Claude.

Date de convocation :
24/05/2023

Excusés sans pouvoir : Mme REIS Louise, VALENTIN Angélique, BONATO Astrid

M. ROUX-MARCHAND Thomas est élu Secrétaire de séance.

LE CONSEIL MUNICIPAL APRES EN AVOIR DELIBERE –

Délibération
N°2023-34

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la volonté de la Commune à optimiser le projet éducatif proposé aux enfants scolarisés à Arches.

Monsieur le Maire propose de confier la gestion et l'organisation des accueils périscolaires et mercredis récréatifs, à l'Association départementale les Francas des Vosges.

Monsieur le Maire donne lecture de la convention de gestion et d'organisation des périscolaires

A l'unanimité des membres présents et représentés,

APPROUVE la convention jointe en annexe tel que présentée par Monsieur le Maire,

Objet :

CONVENTION

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention à intervenir.

-

**Convention pour la
gestion et l'organisation
des accueils périscolaires
et mercredis récréatifs**

Pour extrait certifié conforme,
Délibération exécutoire le
Transmis à la Préfecture des
Vosges le

Le Maire,
David PERRIN-



David PERRIN

DAVID PERRIN
2023.06.02 11:14:37 +0200
Ref:20230602_110402_1-1-O
Signature numérique
le Maire